



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brochure interministérielle

Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Éducation au développement durable

Éducation à la citoyenneté mondiale



Cette brochure a été rédigée par les services
du ministère de l'Éducation nationale,
du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt,
du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques,
du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
et de l'Agence française de développement.

Merci à tous pour leurs contributions.

Ce document a été consolidé par Thibaut Lespagnol, Jean-Marc Pommeray et Lucas Pedrol-Margaley de la Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile du MEAE.

Septembre 2024.

↑ Photo de couverture : quizz sur les ODD avec des collégiens à l'occasion d'une journée portes ouvertes à l'AFD. © Alexandre Sallé de Chou

Éducation au développement durable, éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, éducation à la citoyenneté mondiale, éducation à la paix mondiale...

Les dénominations sont variées pour désigner des politiques publiques et actions éducatives et de sensibilisation nombreuses qui contribuent à des objectifs communs : comprendre, questionner et rendre visibles des défis partagés aux intrications locales, nationales et internationales.

Ces « éducations » s'inscrivent dans des politiques publiques qui concourent, dans le cadre global des Objectifs de Développement Durable (ODD), à éduquer et outiller les jeunes et les citoyens pour faire des choix et s'engager dans leur vie quotidienne en faveur de différents enjeux : la lutte contre le dérèglement climatique, la transition écologique, la préservation de l'environnement et la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les systèmes alimentaires durables, la compréhension des inégalités socio-économiques mondiales notamment basées sur le genre, la lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie, ainsi que pour les enjeux d'un développement solidaire au Sud, des interdépendances Nord-Sud ou encore celui de l'engagement citoyen aussi bien en France, dans le monde et au titre de la réciprocité.

Les thématiques comme les projets sont diverses. Ils le sont tout autant que les acteurs qui les portent - ministères, opérateurs, associations et citoyens - que par la diversité des modalités de mise en œuvre qu'ils recouvrent : programmes scolaires et actions éducatives, engagement citoyen, projet de sensibilisation thématique, éducation non formelle et informelle, éducation populaire, actions de communication, de sensibilisation et formation du grand public, plaidoyer, etc.

Plutôt que de cataloguer la grande diversité des projets et acteurs impliqués dans ces « éducations », l'objectif de cette brochure est de faire état de ce que les services de cinq ministères – Éducation nationale (MEN), Sports, Jeunesse et Vie associative (MSJVA), Agriculture et Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF), Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (MTE), Europe et Affaires étrangères (MEAE) - et l'Agence française de développement (AFD), tous parties prenantes du groupe de travail interministériel piloté par le MEAE, mettent en œuvre et pilotent dans le cadre de leurs prérogatives respectives.

Ce document vise également à mettre en avant les synergies qui existent et se développent entre ces cinq ministères dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

Table des matières

Le ministère de l'Éducation nationale	5
Grands principes	5
Principales mesures et actions	6
Un réseau actif de partenaires	7
Point de contact	8
Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative	8
Rôle et enjeux	8
Soutenir les acteurs de ces éducations	8
Permettre aux jeunes de s'insérer dans un parcours d'engagement citoyen dès le plus jeune âge	9
Un travail partenarial	10
Point de contact	10
Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt	11
Rôle et enjeux	11
Stratégie ministérielle pour l'ECSI	11
Action en faveur de l'ECSI	12
Points de contact	14
Le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques	15
Partenariats et soutien aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable	15
Structuration du Service National Universel (SNU) pour permettre un parcours d'appropriation des ODD	15
Animation territoriale de l'EEDD via l'action des DREAL	16
Ressources sur les ODD à destination du public scolaire et des enseignants	16
Point de contact	17
Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	17
Rôle et enjeux	17
Stratégie ministérielle pour l'ECSI	18
Dispositifs de soutien financier	18
Points de contact	19
L'Agence française de développement	20
Rôle et enjeux	20
Stratégie pour l'ECSI	21
Dispositifs de soutien financier de la Division MPN/OSC (Département des partenariats nationaux MPN)	21
Points de contact	22
Cadres supranationaux et légaux	23

Le ministère de l'Éducation nationale

GRANDS PRINCIPES

L'éducation au développement durable dans l'enseignement scolaire relève de la responsabilité du **ministère de l'Éducation nationale** (MEN) qui a construit et enrichi sa politique **d'éducation au développement durable** (EDD) depuis plusieurs décennies. Depuis 2013, l'EDD est inscrite dans le code de l'éducation parmi les missions de l'école. Elle intègre une approche globale, interdisciplinaire et systémique à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

L'EDD est une éducation transversale qui s'appuie sur les programmes scolaires de toutes les disciplines, de la maternelle au lycée (voie générale, technologique et professionnelle), et sur la réalisation de projets pédagogiques avec les élèves. **Sa finalité est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en intégrant à son raisonnement les questions complexes du développement durable et en lui permettant d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique. Comme l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), elle met l'accent sur les déséquilibres mondiaux et les interdépendances entre les nations et promeut une citoyenneté qui s'articule à toutes les échelles, du local au global.**

L'engagement du ministère en faveur de l'EDD est porté aux différentes échelles :

- au niveau national, pilotage de la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ;
- au niveau académique, les chefs de mission pilotent l'EDD auprès des recteurs en lien avec des référents départementaux ;
- dans les collèges et les lycées un référent EDD est désigné par le chef d'établissement.

Les établissements scolaires de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) sont intégrés au déploiement de l'EDD, sont représentés lors des réunions DGESCO et chefs de mission EDD et sont associés au programme de formation et aux actions éducatives d'échelle nationale.

Depuis 2019, une nouvelle ambition est donnée pour l'EDD par son inscription dans la continuité explicite de l'agenda 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) en cohérence avec l'engagement de la France pour leur mise en œuvre. Les ODD sont une grille d'analyse des projets déployés dans les écoles et établissements scolaires et sont intégrés dans le cahier des charges de la labellisation « Établissement en Démarche globale de Développement Durable » (E3D) porté par le ministère.

Le référentiel de compétences EDD et le guide « Agir pour la transition écologique¹ » publiés par le ministère en 2023 font le lien avec les ODD. Le ministère de l'Éducation nationale consacre chaque année le Forum des ressources pour l'éducation au développement durable (FOREDD) à une thématique en lien avec un ou plusieurs ODD.

¹ MENJ (2023) Guide « [Agir pour la transition écologique dans les Écoles, Collèges, Lycées](#) »

PRINCIPALES MESURES ET ACTIONS

Des renforcements importants sont conduits depuis 2019 : renforcement des programmes scolaires, circulaires de 2019 et 2020, élection d'éco-délégués dans les classes, déploiement de la labellisation E3D, développement des partenariats, renforcement du pilotage à toutes les échelles, etc.

Le plan d'action ministériel publié en juin 2023 constitue une nouvelle feuille de route pour aller encore plus loin : le plan « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique² » comprend 20 mesures pour la transition écologique à l'École, selon trois axes de renforcement :

1. Donner à tous les élèves les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs

Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique, publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 13 juin 2024, entrent progressivement en application à partir de la rentrée 2024. Ce programme participe à l'éducation au développement durable, dans une perspective interdisciplinaire. Dans son préambule, un tableau détaille la manière dont l'approche plurielle de l'EDD se décline tout au long de la scolarité, dans le cadre de l'enseignement moral et civique ; des mentions précises des démarches et situations d'apprentissage possibles sont par ailleurs explicitement énoncées dans le corps du programme³.

Au cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e), des projets d'éducation à la citoyenneté viennent enrichir l'enseignement moral et civique, jusqu'à 18 heures par an. Un vademecum⁴ a été publié pour accompagner leur mise en œuvre.

Pour que chaque discipline interroge ses approches spécifiques et sa complémentarité avec les autres enseignements au regard de l'éducation au développement durable, un référentiel de compétences des repères de progression⁵ et des attendus de fin de cycle ont été publiés pour accompagner les enseignants dans leur pratique pédagogique. Six thématiques ont été traitées : biodiversité et écosystèmes, eau et changement climatique, alimentation durable. Six thématiques ont été traitées : biodiversité et

écosystèmes, eau et changement climatique, alimentation durable, ressources naturelles, aménagement durable des territoires, sobriété numérique.

2. S'engager et agir concrètement pour la transition écologique

Depuis la rentrée 2020, **des élèves éco-délégués** sont élus dans chaque classe de collège et de lycée : ce sont donc environ 250 000 éco-délégués qui sont ambassadeurs du développement durable au quotidien dans leur établissement. Les réalisations sont multiples et se réfèrent aux ODD : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction et tri des déchets, réduction de la consommation énergétique et de la consommation d'eau, protection de la biodiversité, végétalisation de cour d'école ou d'établissement, économie circulaire, actions de promotion et de soutien aux mobilités actives, sobriété numérique... Leurs actions se conçoivent en relation avec celles des éco-délégués élus dans les instances de représentation des élèves : conseil de la vie collégienne et conseil de la vie lycéenne à l'échelle de l'établissement scolaire, conseil académique et conseil national de la vie lycéenne.

Les éco-délégués sont accompagnés et soutenus en académie par des journées de formation qui leur sont destinées, construites avec les partenaires de l'EDD sur les territoires.

Créé en 2020, le prix de l'action éco-déléguée de l'année vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions et démarches menées par les éco-délégués.

En partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), plus de 1500 **aires éducatives** sont à ce jour déployées, qui peuvent être terrestres ou marines. Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves (du cycle 3 au lycée), tout au long de l'année scolaire, à proximité de leur école ou de leur collège. Les élèves étudient cet espace naturel, découvrent les enjeux de préservation de la biodiversité et les acteurs

² MENJ (2023) - [20 mesures pour la transition écologique à l'École](https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-a-l-ecole). education.gouv.fr

³ MENJ (2024) - [Programme d'enseignement moral et civique du cours préparatoire à la classe terminale des voies générale, technologique et professionnelle et des classes préparant au CAP](https://www.education.gouv.fr/programme-d-enseignement-moral-et-civique-du-cours-preparatoire-a-la-classe-terminale-des-voies-generale-technologique-et-professionnelle-et-des-classes-preparant-au-cap). education.gouv.fr

⁴ Vademecum (2024) - [Éduquer à la citoyenneté au cycle 4](https://www.eduscol.education.fr/4-eduquer-a-la-citoyennete-au-cycle-4). eduscol.education.fr

⁵ [L'éducation au développement durable dans le cadre des enseignements](https://www.eduscol.education.fr/5-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements). eduscol.education.fr

du territoire, formulent des propositions dans le cadre d'un conseil de l'aire éducative. Les ministères chargés de l'éducation nationale, de la transition écologique et de l'outre-mer coordonnent et portent ce dispositif. L'objectif ambitieux inscrit dans la stratégie nationale biodiversité (SNB) est de créer 18 000 aires éducatives d'ici 2030.

Depuis la rentrée 2023, le label « classe engagée »⁶ permet à des élèves de seconde et de première année de CAP de bénéficier d'un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives autour de l'engagement et s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens. Parmi les quatre thématiques ouvertes aux classes engagées, deux sont directement en lien avec l'éducation au développement durable : environnement d'une part, résilience et prévention des risques d'autre part.

3. Faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif pour la transition écologique

Les écoles et les établissements scolaires représentent 59 000 implantations scolaires dans toute la France, qui accueillent chaque jour 20% de la population française. Ce maillage territorial constitue une opportunité unique pour engager à la transition écologique en soutenant les établissements qui placent le développement durable au cœur de leur projet.

La labellisation E3D⁷ reconnaît et encourage les écoles et les établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable. Il s'agit de développer, à travers le projet d'établissement, une approche transversale en établissant une continuité entre les enseignements, les actions et projets pédagogiques, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire.

À la rentrée 2023, 12 500 écoles et établissements étaient labellisés E3D. L'objectif est de poursuivre le déploiement pour atteindre 100% des écoles et établissements d'ici 2030.

Ce fonds permet aux projets issus des concertations locales entre les enseignants, la direction de l'établissement, les collectivités territoriales, les partenaires, les élèves et leurs familles, de bénéficier d'un soutien financier. Le fonds d'innovation pédagogique permet de soutenir de nombreux projets d'éducation au développement durable et des projets qui portent une dimension solidarité internationale.

UN RÉSEAU ACTIF DE PARTENAIRES

Pour son déploiement, l'EDD s'appuie sur les ressources produites par différents partenaires, en premier lieu celles qui mobilisent l'expertise des ministères chargés de la transition écologique, de la mer, de l'agriculture et de leurs établissements publics. Une convention cadre de partenariat a été signée entre l'AFD et le MEN pour soutenir de nombreuses actions communes en faveur de la l'éducation et de la mobilisation des élèves sur la dimension internationale de l'EDD.

De nombreux projets sont également développés avec les associations et fondations. Des partenariats diversifiés sont développés à l'échelle nationale et à l'échelle académique ainsi qu'à l'échelle des écoles et des établissements. Ces partenaires et intervenants apportent une contribution selon leurs domaines d'expertise, en complémentarité avec la responsabilité qui reste dévolue à l'Éducation nationale et aux enseignants.

⁶ Le nouveau [label « classes et lycées engagés »](#) valorise et renforce la dynamique portée par de nombreux établissements. eduscol.education.fr

⁷ [La labellisation E3D](#). eduscol.education.fr

POINT DE CONTACT

dgesco.edd@education.gouv.fr

coralie.noel@education.gouv.fr,
haute fonctionnaire au développement durable

beatrice.cheutin@education.gouv.fr,
chargée de mission EDD auprès de la haute fonctionnaire au développement durable

Pour en savoir plus

- [Vademecum pour l'Éducation au Développement Durable](#), MENJ, 2021 (eduscol.education.fr)
- [L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique](#), MENJ, 2023 (education.gouv.fr)
- [Agir pour la transition écologique dans les Écoles, Collèges, Lycées](#), MENJ, 2023 (eduscol.education.fr)

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

RÔLE ET ENJEUX

La DJEPVA du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative est chargée **d'élaborer, d'évaluer et de mettre en œuvre des politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de développement associatif.**

Si l'ECSI, l'EDD ou encore l'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) ne sont pas des champs d'intervention spécifiques de la DJEPVA, cette dernière y contribue cependant à travers trois domaines d'actions :

- **l'élaboration d'un cadre juridique et financier pour les associations** dont les organisations de jeunesse et d'éducation populaire menant des actions d'EDD, d'ECM et d'ECSI ;
- **le développement stratégique des politiques d'éducation populaire et à la citoyenneté** qui se concrétise par l'élaboration de programmes de bénévolat, de volontariat et de la mobilité internationale qui recouvrent ces éducations ;

- **la mise en œuvre partenariale et territoriale des programmes en faveur de la jeunesse** avec notamment le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

SOUTENIR LES ACTEURS DE CES ÉDUCTIONS

La DJEPVA contribue au développement de l'éducation populaire⁸ et du secteur associatif qui portent en eux les principes fondamentaux de ces « éducations » dont la citoyenneté. Son rôle se concrétise **par la contractualisation et le financement de nombreuses associations du champ de l'ECSI et qui mettent en œuvre des actions d'EDD et d'ECM** : « mobilisation citoyenne des habitants de quartiers populaires », « faciliter l'engagement citoyen des personnes en situation de handicap » ; les modes d'intervention et les objectifs associatifs sont divers et ont un impact social important.

⁸ L'éducation populaire peut être définie comme une éducation non formelle fondée sur des principes d'horizontalité, de coopération et d'émancipation. Selon l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP), cette éducation est « héritière d'une longue histoire » et constitue « un enjeu de politique publique essentiel pour les jeunes, à la croisée des champs de l'animation, de la socialisation politique et de l'innovation éducative ».



↑ Jeunes participant au programme du Corps Européen de Solidarité. © European Union, 2019

De plus, la direction soutient aussi l'emploi associatif, contribuant ainsi à la structuration professionnelle des organisations qui agissent dans le domaine de l'ECSI, l'EDD et l'ECM.

Depuis 2021, la DJEPVA lance régulièrement l'**appel à projets « Jeunes et nature »** à destination des structures associatives agréées jeunesse et éducation populaire (JEP) et des jeunes. Les objectifs sont entre autres, d'encourager tous les jeunes de 14 à 17 ans à s'engager dans des actions « vertes » sur le territoire et de soutenir les démarches associatives en faveur de la protection des écosystèmes et de la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

PERMETTRE AUX JEUNES DE S'INSÉRER DANS UN PARCOURS D'ENGAGEMENT CITOYEN DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Sensibiliser les enfants à la citoyenneté et développer leur pouvoir d'agir dès le plus jeune âge est au cœur des actions d'éducation

populaire portées par la DJEPVA. Dans le cadre de ses missions d'éducation et de promotion de la continuité éducative, la DJEPVA peut impulser et soutenir des approches relevant de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté mondiale au bénéfice des mineurs accueillis dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

Le dispositif des « colos apprenantes » consiste en l'organisation de séjours de vacances (accueil collectif de mineurs) proposant des activités d'**apprentissage et de loisirs** notamment autour du **développement durable à l'exemple d'ateliers artistiques sur la nature, des activités physiques et sportives en pleine nature**, des projets écoresponsables, de découverte du patrimoine local.

Les politiques de jeunesse élaborées par la DJEPVA reposent sur le principe **du parcours d'engagement** fondé sur l'articulation entre divers dispositifs tels que l'activité associative, le volontariat, le bénévolat ou encore la mobilité européenne et internationale, qui sont accessibles **dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie**, ce qui permet ainsi d'avoir des activités d'engagement citoyen dans le temps long et ce, quelle que soit sa situation sociale.

Ce parcours d'engagement ne se limite pas aux frontières nationales puisque divers dispositifs soutenus **par la DJEPVA et encadrés par ses partenaires et opérateurs** permettent aux jeunes d'agir en faveur de la solidarité internationale en dehors de la France, à l'exemple :

- Des **chantiers de jeunes bénévoles** qui sont des outils éducatifs au service de la solidarité dont certains portent sur la transition écologique ;
- Des missions de **service civique international (SCI)** dédiés au « développement international et l'environnement » ;
- Le **Volontariat écologique franco-allemand (VEFA)** de l'Office Franco-allemand qui permet aux volontaires de découvrir l'Allemagne ou la France en s'engageant dans le domaine du développement durable tout en améliorant ses compétences linguistiques et faisant l'expérience de l'interculturalité.



↑ Jeunes participant au programme du Corps Européen de Solidarité. © European Union, 2019

- Du **Corps européen de solidarité (CES)** de l'UE qui donne la possibilité aux jeunes Européens de mener des actions de solidarité ou en lien avec les enjeux climatiques et de la transition écologique.

UN TRAVAIL PARTENARIAL

Ce travail partenarial est également initié au niveau régional, grâce à l'action des Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour l'accompagnement des associations.

Certaines DRAJES ont structuré la feuille de route pluriannuelle de leur comité régional de la mobilité⁹ (CoRéMob) autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) ; d'autres encore, ont contribué en partenariat avec des associations de solidarité internationale à l'élaboration d'un recueil de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité Internationale menés dans leur région afin de les valoriser et de susciter l'envie d'agir dans ce domaine.

Elle contribue aussi à la construction de savoirs et de méthodes relatives à la transition écologique et à leur diffusion notamment via notamment : **l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP)** qui joue un rôle crucial dans la production et diffusion de connaissances sur l'engagement citoyen, **les aspirations, les pratiques et les valeurs des jeunes face notamment** aux enjeux démocratiques et écologiques¹⁰.

La création d'un centre européen de ressources « SALTO » sur la transition écologique encadré par L'Agence Erasmus+ France Éducation et Formation répond à cet enjeu de *verdissement* des politiques de jeunesse. Il a par exemple, pour objectif de réfléchir aux moyens de réduire l'empreinte environnementale **des programmes européens de mobilité et des projets de jeunes** soutenus par la DJEPVA.

POINT DE CONTACT

Bureau des relations internationales de la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative. Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
djepva.sd1c@jeunesse-sports.gouv.fr

⁹ Les comités régionaux de la mobilité, « Corémob » sont des instances stratégiques de pilotage et de coordination régionales visant à promouvoir et élaborer des actions de mobilité internationale (pour les jeunes) que ce soit à des fins d'études, de professionnalisation ou de volontariat de solidarité. Ils rassemblent des acteurs ministériels, des collectivités territoriales, des institutions publiques ainsi que des associations.

¹⁰ INJEP (2023), Rapport d'étude - [Les jeunes activistes dans le\(s\) mouvement\(s\) climat](https://www.injep.fr/). injep.fr

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

RÔLE ET ENJEUX

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt (MASAF) est le ministère de tutelle des établissements de l'enseignement agricole public et privé dont les missions sont pilotées par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Les établissements de l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ont pour objet d'assurer, en les associant, une formation générale, technologique et professionnelle dans les métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ainsi que dans d'autres métiers concourant au développement de ceux-ci, notamment dans les domaines des services et de l'aménagement de l'espace agricole, rural et forestier, de la gestion de l'eau et de l'environnement.

Leurs missions, inscrites dans le code rural et de la pêche maritime, sont les suivantes :

1. ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
2. ils participent à l'animation et au développement des territoires ;
3. ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
4. ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
5. ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

La mission de coopération européenne et internationale de l'enseignement agricole français, dont l'ECSI fait partie intégrante, a été inscrite dans le code rural par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et

son importance a été réaffirmée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE POUR L'ECSI

L'enseignement agricole a construit des liens historiques et durables avec ses partenaires internationaux. Les actions conduites en matière de coopération européenne et internationale mobilisent les compétences des acteurs à différents niveaux : établissements, administration centrale (DGER) et décentralisée (DRAAF – direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt), entreprises et organisations professionnelles, collectivités territoriales, associations, etc. aussi bien en France que dans les pays tiers partenaires.

Elles visent prioritairement des mobilités réciproques, qu'elles soient professionnelles ou d'études, dans des domaines aussi variés que l'innovation et l'éducation au développement durable et aux transitions agro écologiques, le partage d'expertise et d'expériences en agriculture et en sciences et technologie alimentaires, ainsi qu'en innovation pédagogique, la création de ressources pédagogiques ou techniques, le renforcement des capacités des systèmes de formation agricole et rurale en faveur de systèmes agricoles et alimentaires et nutritionnels durables, le développement du capital humain, la culture, le sport et la citoyenneté.

Les échanges et les mobilités réciproques, ainsi que l'implication dans des projets d'ampleur de développement agricole et rural, mais également de réformes institutionnelles des appareils d'enseignement agricoles dans les pays tiers partenaires sont par conséquent fortement encouragées pour tout apprenant et tous personnels membres de la communauté éducative agricole, qui bénéficient de sources diverses de financement : crédits européens (programme Erasmus+, Leader, Interreg, AFD, etc.), de bourses du MASAF, de fonds interministériels, etc.



↑ Formation nationale de l'enseignement agricole « Enrichir ses pratiques du volontariat grâce à l'ECSI » - Lycée de la Barotte à Châtillon-sur-Seine, mai 2024. © Réseau ECSI de la DGER

Une ECSI inscrite dans les valeurs de la mission de coopération internationale

L'adaptation au changement climatique, la reconversion de nos systèmes agricoles et alimentaires comme la lutte contre la pauvreté et les inégalités, sont des enjeux globaux et interconnectés. Priorités des politiques publiques française et européenne, ces objectifs sont également inscrits dans les agendas internationaux, dont l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Pour relever les défis environnementaux, sociaux et démocratiques, l'enseignement agricole joue un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'accompagnement de la nouvelle génération face aux transitions agroécologiques et climatiques.

actions pour y répondre dans un esprit de co-construction et de réciprocité avec leurs partenaires en France et dans les pays tiers.

Ce réseau du MASAF dédié à l'ECSI est piloté par le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BRECI) de la DGER et co-animé au niveau national par des enseignants. Il collabore étroitement avec les réseaux géographiques de la DGER et les chargés régionaux de coopération européenne et internationale en services déconcentrés (DRAAF/DAAF). Son rôle principal est d'appuyer les équipes pédagogiques et éducatives en participant à la formation des acteurs et en les aidant à élaborer leurs projets d'ouverture à l'international, y compris la préparation, le suivi et la valorisation des mobilités, ainsi que l'accompagnement à la création de partenariats inter-établissements avec l'implication d'autres acteurs (ONG, entreprises, institutions, agriculteurs...).

Catalogue des formations et exemples d'outils associés :

ACTION EN FAVEUR DE L'ECSI

Depuis 1998, le réseau de l'ECSI du MASAF, offre un appui aux établissements du MASAF ainsi que des ressources aux équipes pédagogiques pour comprendre les interactions mondiales entre économie, environnement et questions sociales mais également élaborer et mettre en œuvre des

Les formations du réseau ECSI de la DGER sont gratuites pour les établissements d'enseignement agricole et s'adressent aux personnels des lycées, CFA ou CFPPA. Elles peuvent être dispensées en région (via les délégués « formation continue » des DRAAF) ou à l'échelle nationale sur site ou en ligne. Ces formations peuvent porter sur tous les champs de l'ECSI et s'appuient sur des

méthodes et des outils d'animation non formels. Elles s'articulent entre plusieurs grandes thématiques : consommation responsable, accompagnement de la mobilité et l'accueil de volontaires étrangers.

Consommation responsable

– Accueillir et accompagner le festival **ALIMENTERRE dans mon établissement.**

Le séminaire national AlimenTERRE à Vendôme en avril 2024¹¹ a rassemblé les coordinateurs territoriaux du festival et les enseignants de l'Enseignement Agricole autour du thème de la démocratie alimentaire. Les participants ont élaboré des fiches films pour aider à la mise en œuvre du Festival AlimenTERRE 2024, écouté des intervenants inspirants, et découvert de nouveaux outils pour la sensibilisation.

– Outils pédagogiques et ressources pour aborder en classe les enjeux alimentaires et agricoles globaux

La formation nationale « Enrichir ses pratiques pédagogiques grâce à l'ECSI » a réuni une quarantaine de personnels de l'enseignement agricole au lycée agricole de la Barotte à Châtillon-sur-Seine, en mai 2024.

Le Prix ALIMENTERRE, initié par le CFSI en 2012 avec la DGER, mobilise les jeunes (14-25 ans) pour des systèmes agricoles et alimentaires durables. Depuis 2018, il récompense les initiatives innovantes des jeunes, intégrant le droit à l'alimentation. Les projets, divers, promeuvent des changements durables. Le concours offre la possibilité d'obtenir un open-badge et des financements aux lauréats.

Le jeu Agrochallenges, traduit en 5 langues, est un outil pédagogique innovant sur l'agroécologie. Composé de 21 cartes problèmes et de 21 cartes solutions, il sensibilise au concept d'agroécologie à travers différents modes de jeux. Favorisant les débats et l'implication des joueurs, il aborde les enjeux de la transition agroécologique sur plusieurs dimensions.

Accompagnement de la mobilité

– Le Campus de Florac de l'Institut Agro

accueille une formation sur la coopération internationale pour le personnel de l'enseignement agricole. Les participants ont été incités à concevoir et mettre en œuvre des projets de coopération et à comprendre les démarches administratives et financières. La formation a favorisé les échanges et la préparation de projets concrets.

– Mon carnet mobilité accompagne les élèves, étudiants, apprentis ou volontaires de l'enseignement agricole dans leur projet de mobilité à l'étranger.



Accueil de volontaires étrangers

– Accueillir un jeune volontaire étranger en lycée

Depuis 2019, les Rencontres annuelles des réseaux Afrique de la DGER incluent les services civiques africains. Les volontaires internationaux, venant d'Amérique latine, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et accueillis dans des établissements agricoles, ont également été invités. Cette rencontre favorise les échanges sur leurs missions et expériences, renforçant ainsi les liens interculturels et les réseaux.

– Accompagner le tuteur d'un jeune volontaire étranger dans son établissement¹²

Les établissements d'enseignement agricole accueillent régulièrement des jeunes volontaires européens et internationaux. Engagés aux côtés des équipes pédagogiques, ces jeunes partagent leur culture, animent des ateliers en langue étrangère et participent à des projets techniques. Ces expériences bénéficient tant aux volontaires qu'aux établissements, favorisant l'ouverture culturelle et l'éducation à la citoyenneté.

¹¹ Séminaire AlimenTERRE 2024. red.educagri.fr

¹² Guide de l'accueil des volontaires internationaux. red.educagri.fr

De plus, le réseau produit de nombreuses ressources pour les équipes éducatives, notamment pour l'accueil de partenaires étrangers et le développement de projets pédagogiques axés sur la rencontre interculturelle, la compréhension des enjeux migratoires, les transitions agroécologiques, climatiques, économiques et sociales, etc.

POINTS DE CONTACT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) - Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SESRI) - Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations Internationales (SDRICI) - Bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BRECI).

Contact téléphonique : 01 49 55 49 55

- Chef du BRECI à la DGER :
Philippe RENARD
philippe.renard@agriculture.gouv.fr
- Chargé de mission ECSI à la DGER/BRECI et coordinateur du réseau de l'ECSI :
Rachid BENLAFQUIH
rachid.benlafquih@agriculture.gouv.fr

- Animateurs du Réseau ECSI de la DGER :
Danuta RZEWUSKI (Lycée agricole d'Yvetot)
danuta.rzewuski@educagri.fr
tel : 02 35 95 94 80
Dr. Julien AMOURET (Lycée du Pflixbourg)
julien.amouret@educagri.fr
tel : 03 89 27 06 40

Pour en savoir plus :

- [Film](#) « L'ECSI dans l'enseignement agricole »
- [Portail Coop](#)
- [Red du MASA](#)
- [Chlorofil](#)

Le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est un des six enjeux de la feuille de route française pour l'Agenda 2030¹³ : « s'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ».

Deux ambitions nationales sont identifiées :

- généraliser les projets d'éducation au développement durable à l'ensemble des écoles, collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels ;
- mobiliser des financements publics/privés pour déployer une doctrine française de l'éducation au développement durable de tous, tout au long de la vie.

L'action de la délégation au développement durable (DDD) Commissariat général au développement durable (CGDD) concourt à la réalisation de l'ambition n°2, en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs territoriaux ; elle s'inscrit en complément des travaux menés au sein du service de la recherche et de l'innovation sur l'éducation au développement durable dans le système éducatif et dans le cadre de l'accord-cadre entre le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et le ministère de l'Éducation nationale.

PARTENARIATS ET SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au titre de l'EEDD et de l'appropriation des enjeux de la transition écologique et solidaire par les citoyens, le CGDD entretient des partenariats pérennes avec les réseaux associatifs actifs. Des conventions pluriannuelles d'objectifs sont signées qui vise

à accorder des subventions chaque année pour soutenir des projets dans ce domaine.

La DDD subventionne en priorité les démarches d'EEDD répondants aux critères suivants :

- action des têtes de réseaux nationales, en mettant en avant leur rôle pivot et leur potentiel d'accompagnement, de capitalisation et de dissémination de pratiques éducatives ;
- projets qui s'adressent à des cibles larges non scolaires – enfants, étudiants, adultes, publics précaires... ;
- projets transversaux qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2030, sur les territoires en proximité des habitants ;
- projets qui impulsent et facilitent les démarches associant actions éducatives et participation citoyenne pour l'évolution des comportements et des modes de vie.

Depuis 2022, dix réseaux associatifs bénéficient de subventions du CGDD.

STRUCTURATION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) POUR PERMETTRE UN PARCOURS D'APPROPRIATION DES ODD

Le CGDD mène un travail en collaboration avec le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative (DJEPVA) afin de faire du développement durable un véritable fil rouge du service national universel (SNU), dans une démarche intégrée.

Dans le cadre des séjours de cohésion, à la suite de l'initiative présidentielle jeunesse pour la nature, un module « Journée biodiversité » est désormais inclus de manière obligatoire dans les 12 jours du séjour. Des contenus dédiés à cette journée ont été produits dans le cadre d'un partenariat avec le Collectif

¹³ Feuille de route française pour l'Agenda 2030 (2019). agenda-2030.fr

Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement durable (CFEEDD), en association avec l'Office Français de la Biodiversité. L'ajout de cette séquence traduit la prise de conscience de l'urgence à agir pour un développement durable.

ANIMATION TERRITORIALE DE L'EEDD VIA L'ACTION DES DREAL

Les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL / DEAL) coordonnent et animent des partenariats multi-acteurs. Elles privilégient des projets visant les changements de comportement et de modes de vie de façon multithématique, multi-partenaire et par des approches pédagogiques variées et participatives. Le public visé est de plus en plus diversifié : citoyens dans leur lieu d'habitat, scolaires, collectivités, professionnels du bâtiment, public précaire.

La politique d'EEDD est déclinée localement via les DREAL, DEAL et DRIEAT selon des formats variés, selon les régions :

- partenariats et financement des réseaux associatifs (têtes de réseaux régionales, associations d'EEDD locales, associations d'éducation populaire, associations de protection de la nature, associations reconnues pour leurs méthodes innovantes en matière d'EEDD) via des conventions pluriannuelles, des demandes sur dossiers ou appels à projets ; en 2020, plus de deux millions d'euros ont été affectés par les DREAL à des projets d'EEDD ;
- organisation de la gouvernance locale via les espaces régionaux de concertation réunissant les acteurs de l'EEDD sur le territoire (associations, région, académies, autres services déconcentrés de l'État ...) ;
- production de ressources à destination de différents publics (associations, milieu éducatif, entreprises ...) ;
- soutien d'actions d'EEDD dans le milieu scolaire en collaboration avec les académies, notamment au titre de la déclinaison territoriale de l'accord-cadre avec le MEN ;
- animation territoriale de dispositifs nationaux (par exemple : SNU, Aires éducatives ...) et participation aux projets ad hoc sur le territoire.

L'ODD 4.7 de l'Agenda 2030 précise :
« D'ici à 2030, faire en sorte que tous les

élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

RESSOURCES SUR LES ODD À DESTINATION DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES ENSEIGNANTS

Des ressources diversifiées¹⁴, faciles à déployer sont dispensées en classe et structurées à partir des objectifs de développement durable (ODD), à destination des élèves de l'école élémentaire, du collège et du lycée, ces contenus sont classés par ODD, qui constituent aujourd'hui un référentiel international.

Les 8 ODD retenus ont été choisis en lien avec les politiques publiques des deux ministères et les spécialités des établissements publics :

- Biodiversité, paysages et risques naturels | [ODD15](#)
- Climat | [ODD13](#)
- Eau | [ODD6](#)
- Économie circulaire et déchets | [ODD12](#)
- Énergie | [ODD7](#)
- Mobilités et accès au logement | [ODD11](#)
- Santé-environnement | [ODD3](#)
- Vie aquatique | [ODD14](#)



De même, le ministère a lancé sa plateforme de ressources dédiées aux enseignants¹⁵ avec des contenus :

- conçus et validés scientifiquement par des établissements experts dans leurs domaines ;
- variés : vidéos, podcasts, dossiers documentaires, infographies, jeux, etc. ;

¹⁴ ecologie.gouv.fr/ressources-education-developpement-durable

¹⁵ ecologie.gouv.fr/ressources

- facilement exploitables en classe ou à la maison ;
- mis à jour en fonction du calendrier de l'éducation au développement durable.

POINT DE CONTACT

Chargé de mission au Commissariat général au développement durable

Cédric Chesnel : cedric.chesnel@developpement-durable.gouv.fr

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

RÔLE ET ENJEUX

Le rôle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en faveur de l'Éducation citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est triple.

1. Il participe à l'instauration du cadre légal et stratégique au niveau international (ONU, UNESCO) et européen (Union européenne, Conseil de l'Europe) pour œuvrer à la reconnaissance de ces types d'éducation afin de faciliter la mise en œuvre des actions et leur développement.
2. Il contribue, en lien avec les autres services de l'État concernés à promouvoir les actions d'ECSI réalisées par les acteurs français auprès de partenaires internationaux ensemble (réseau Global Education Network Europe et ANGEL).
3. Il finance les acteurs de l'ECSI (associations ou collectivités territoriales), en direct ou via l'Agence Française de Développement (AFD), et permet la concrétisation d'actions en matière d'ECSI, d'EDD ou d'ECM.



↑ Congrès de Dublin à l'occasion de l'adoption par les pays européens de la Déclaration « Global Education 2050 ». 4 novembre 2022. © GENE

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE POUR L'ECSI

La stratégie pour la société civile et l'engagement citoyen 2023-2027 du MEAE fait valoir l'ECSI comme essentielle dans un contexte, en France, où les questions internationales semblent éloignées des centres d'intérêt du grand public. Elle apparaît comme un moyen indispensable pour favoriser l'appropriation par les citoyens et citoyennes des enjeux de développement et de solidarité internationale. Elle représente également un outil nécessaire pour contribuer aux enjeux démocratiques et globaux, à la mobilisation citoyenne et au bien-vivre ensemble. En renforçant la volonté et le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens, l'ECSI favorise et accompagne la multiplication des initiatives d'engagements citoyen et solidaire.

L'objectif 4.1 de cette stratégie *Promouvoir un cadre favorable à l'engagement citoyen à l'international* indique plusieurs axes d'amélioration pour une montée en puissance des actions d'ECSI :

- renforcer les interactions et la complémentarité avec les ministères engagés sur les éducations connexes à l'ECSI (EDD et ECM) ;
- intensifier le soutien aux acteurs associatifs de l'ECSI, notamment via le dispositif Initiatives-OSC de l'AFD ;
- développer les projets d'ECSI dans les territoires ;
- favoriser les passerelles entre engagements informels et accès aux dispositifs de volontariat ;
- renforcer la participation des publics les plus éloignés de la solidarité et de la mobilité internationales aux programmes ECSI ;
- promouvoir la complémentarité des dispositifs existants au niveau national, européen et international pour faciliter des parcours d'engagement tout au long de la vie.

DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER

Initiatives en faveur de la solidarité internationale - ISI

Le MEAE soutient des programmes d'engagement citoyen comportant des volets de sensibilisation à la solidarité internationale. **L'Initiative en faveur de la solidarité internationale (ISI)**, lancée en 2020 en réponse à la fermeture des frontières due à la pandémie, permet de soutenir des projets de jeunes ou à destination des jeunes, portant sur l'interculturalité et la solidarité internationale à hauteur de 4 000 €, sans besoin de se déplacer (échanges de jeunes en ligne ou sensibilisation en France sur la solidarité internationale). Porté par le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP), ce dispositif permet ainsi d'expérimenter de nouvelles manières d'agir avec des jeunes à travers des activités collectives, solidaires et durables, et de nouvelles formes d'initiatives locales (expositions, festivals, interventions dans les écoles, etc.).

L'ISI permet également de poser la première pierre d'un parcours d'engagement des jeunes à l'international, en passant par exemple de la sensibilisation et l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), à la construction par les jeunes eux-mêmes de projets collectifs de solidarité et mobilité internationale (JSI-VVVS)¹⁶, voire par la suite, à l'engagement de plus long terme à l'international (service civique, volontariat de solidarité internationale, etc.).

Financement du volontariat international d'échange et de solidarité

Pour le MEAE, l'ECSI s'inscrit tant dans des actions éducatives et de sensibilisation en France que dans la mobilité et l'engagement à l'international ou en France au titre de la réciprocité. C'est aussi par le prisme d'une mobilité solidaire que la jeunesse et les citoyens construisent leur appréhension du monde, en comprennent les enjeux et les défis.

¹⁶ fonjep.org

Si ces mobilités sont en soi vecteur de transformation de celles et ceux qui les vivent, la préparation au départ et la mise en perspective de leur engagement, contribuent aux objectifs de l'ECSI et à l'acquisition de valeurs et de référentiels relatifs à la solidarité internationale qui permettent de questionner les rapports au monde et aux mobilités.

Par ailleurs, pour les missions au titre de la réciprocité, l'accueil d'un volontaire étranger au sein d'une association, d'une collectivité ou d'un territoire en France contribue largement à partager autour de défis communs liés à la solidarité, permet de questionner le concept de citoyenneté mondiale, de discuter des enjeux des communautés d'accueil et d'origine des volontaires et de faire vivre une interculturalité porteuse des valeurs de l'ECSI.

À cet effet, le MEAE soutient, impulse et participe activement aux activités de France Volontaires¹⁷, plateforme du volontariat international d'échange et de solidarité chargée de promouvoir et développer le volontariat international d'échange et de solidarité.

En sus du soutien apporté aux organisations de volontariats par l'intermédiaire du FONJEP pour la mise en œuvre des dispositifs dont il assure le pilotage, le MEAE contribue au financement de l'opérateur France Volontaires à hauteur de 9M€ par an et au financement de programmes de volontariat thématiques.

¹⁷ france-volontaires.org

¹⁸ [liste des conseillers diplomatiques auprès des Préfets de Région. diplomatie.gouv.fr](http://liste-des-conseillers-diplomatiques-aupres-des-Préfets-de-Région.diplomatie.gouv.fr)

Financements structurels ou projets visa l'AFD

Le MEAE assure la tutelle du dispositif Initiatives-OSC de l'Agence française de développement (voir ci-après) sur lequel de nombreux projets ECSI sont financés. Il participe également au pilotage de plusieurs dispositifs financés par ce guichet, dont les postes FONJEP-ECSI qui permettent de cofinancer des postes salariés au sein d'associations françaises.

POINTS DE CONTACT

Administration centrale :
Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile
01 43 17 62 87
secretariat.dgm-dctciv@diplomatie.gouv.fr

En régions :
Conseillers diplomatiques auprès des Préfets de Région¹⁸.



↑ Sensibilisation des volontaires, français et internationaux, autour des objectifs de développement durable avant leur départ en mission. © FranceVolontaires

L'Agence française de développement

RÔLE ET ENJEUX

L'ECSI est portée à l'AFD selon plusieurs modalités :

- **L'AFD soutient l'ECSI principalement au travers du dispositif Initiatives-OSC (organisations de la société civile) sur crédits délégués par le MEAE.**

Ce dispositif, géré par la Division OSC (partenariat avec les OSC) finance des projets d'ECSI initiés par les OSC en France mais également dans les pays partenaires. Ces projets portent sur des thématiques diverses (solidarité internationale au sens large, citoyenneté, environnement/climat, inégalités, migrations, agriculture, droits humains etc.) et ciblent des publics variés : scolaires et enseignants, étudiants, jeunes professionnels, habitants du milieu rural, adultes de tous horizons, organisations et institutions, décideurs, entreprises.... Les projets peuvent intégrer des actions concrètes de sensibilisation, d'accompagnement à l'engagement, de mise en réseau des acteurs, de renforcement de leurs capacités, de plaidoyer en faveur de la solidarité internationale, de productions de connaissances et d'outils pédagogiques ou d'évènements permettant de valoriser ou de mettre en débat les enjeux de la solidarité internationale.

- **L'AFD développe, par ailleurs, des contenus et projets pédagogiques en propre** qu'elle met gratuitement à disposition des acteurs éducatifs : un quiz sur les ODD, des kits de simulation de négociation sur la biodiversité et le climat produits en partenariat avec le MEN, un concours de podcast sur les ODD développé avec le Réseau Canopé, etc.

Elle anime également le média Tilt¹⁹ destiné aux jeunes Français (18-30 ans) disponible sur les réseaux sociaux, pour leur permettre de s'informer, se former et se mobiliser sur les grands enjeux mondiaux : inégalités, climat, préservation de la planète, droit des femmes. Tilt donne la parole à des experts, des personnalités et des jeunes qui s'engagent pour un monde plus juste et plus durable.

Ces activités sont mises en œuvre par la Division SPE (sensibilisation, partenariat et éducation), dans le cadre du mandat confié à l'AFD par le CICID en 2016, qui lui demande d'initier des actions de promotion des ODD et d'ECSI.

- **L'AFD soutient les activités d'ECSI portées par des collectivités dans le cadre de leurs coopérations décentralisées.** La FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises) subventionne en effet des composantes ECSI au sein de leurs projets. Les collectivités sensibilisent ainsi aux ODD et à la solidarité internationale leurs concitoyens – parfois également les populations de leur partenaire de coopération à l'étranger. La conception et mise en œuvre de ces actions mobilisent souvent des associations locales spécialistes de l'ECSI.

Depuis 2017, **l'AFD anime enfin un groupe de concertation**, multi-acteurs, des parties prenantes de l'ECSI. Ce groupe réunit aujourd'hui une cinquantaine de structures particulièrement investies sur l'ECSI et représentatives de la diversité des modes d'actions : ministères, OSC, réseaux éducatifs, collectivités locales, Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). Ce groupe de concertation a produit un document d'argumentaire en faveur de l'ECSI en 2020 et a organisé en 2021 une grande Conférence sur l'ECSI et les acteurs qui la portent.

¹⁹ tilt.fr



↑ Atelier sur l'accès à la santé dans le monde animé par les équipes de la division santé de l'AFD à l'occasion de la journée portes ouvertes. © Alexandre Sallé de chou

STRATÉGIE POUR L'ECSI

L'AFD a à cœur de poursuivre et de développer son activité en faveur de l'ECSI : la sensibilisation et la mobilisation citoyenne en France réunies sous le vocable ECSI feront ainsi partie intégrale de la feuille de route « Mobilisation citoyenne », de la Feuille de route « L'AFD et les OSC 2024/2027 » et du Plan d'Orientation Stratégique (POS V) en cours de finalisation. Le POS V place la mobilisation citoyenne, en France et dans les pays partenaires, au cœur de ses priorités.

Au niveau interne, l'ECSI s'appuie sur différents documents stratégiques :

- Un argumentaire commun²⁰ rédigé conjointement par l'AFD et les membres du groupe de concertation ECSI, qui constitue le document stratégique de référence de l'AFD pour le secteur de l'ECSI.
- Des partenariats stratégiques signés ces dernières années avec des ministères en charge de politiques éducatives :
 - > Novembre 2021 puis octobre 2024 avec le ministère de l'Éducation nationale qui vise à contribuer à l'éducation et à la mobilisation des élèves sur les grands enjeux du monde.

- > Une déclinaison territoriale de ce partenariat a été initiée par l'agence de l'AFD à la Réunion et le Rectorat.
- > Mars 2023 avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qui vise à développer l'ECSI dans l'enseignement agricole.

DISPOSITIFS DE SOUTIEN FINANCIER DE LA DIVISION MPN/OSC (DÉPARTEMENT DES PARTENARIATS NATIONAUX MPN)

Appel à manifestation d'intérêt

L'AFD publie au printemps un appel à manifestation d'intention (AMI) qui a pour vocation de présélectionner des intentions de projets portés par des OSC françaises ou de droit local, en vue d'un financement l'année suivante. Les OSC qui ont plus de trois ans d'existence et qui mettent en œuvre des projets d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) sont éligibles. Le montant total du projet doit être supérieur ou égal à 500 000 euros pour une durée maximale de projet de trois ans. Le plafond de cofinancement du projet par l'AFD est fixé à 80 %.

²⁰ [Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale : argumentaire commun](#) (2021). afd.fr

Postes FONJEP/ECSI

Le dispositif des postes FONJEP-ECSI permet de cofinancer des postes dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire afin de développer auprès du grand public des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de citoyenneté et de solidarité internationale.

Un appel à proposition triennal est lancé par le FONJEP et l'Agence française de développement (AFD) à l'attention des associations et ONG domiciliées en France.

Fonds territoriaux

L'AFD soutient également des Fonds territoriaux mis en œuvre par les réseaux régionaux multi-acteurs, les RRMA et destinés à soutenir des projets d'ECSI de plus petite taille, dans les territoires. Ces fonds sont mis en œuvre par les RRMA dans 11 régions françaises dans le cadre programme RECITAL ODD porté par la Conférence interrégionale des RRMA (CIRRMA).

À compter de 2024, pour une durée de 3 ans, le dispositif I-OSC a confié à la Guilde européenne du Raid, au travers le Fonds Outre-mer le soin de soutenir les acteurs des territoires d'Outre-Mer, notamment en matière d'initiatives d'ECSI.

POINTS DE CONTACT

Responsable projet ECSI :
Stéphanie Beney
beneys@afd.fr

Pour en savoir plus :

Ressources : lien vers les pages OSC :

- [Les financements des projets des ONG | AFD - Agence Française de Développement](#)
- Télécharger ou commander les ressources de l'AFD sur [Nos outils pédagogiques pour découvrir les ODD | AFD - Agence Française de Développement](#)

Cadres supranationaux et légaux

Les cadres légaux et réglementaires de reconnaissance et promotion de l'ECSI, de l'ECM et de l'EDD s'inscrivent tant au niveau international, qu'au niveau européen, qu'au niveau national.

Le MEAE, en tant que ministère chargé de représenter la France dans les instances supranationales, organise aux niveaux des services de l'État les consultations et concertations nécessaires à la bonne prise en considération des enjeux des différents ministères avant d'émettre des propositions rédactionnelles.

Ainsi, au niveau des instances internationales du système des Nations unies :

- Recommandation de l'UNESCO sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable (1974, révisée en 2023)

Au niveau européen :

- Déclaration Européenne sur l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale à l'horizon 2050 dite « déclaration de Dublin », adopté par GENE en novembre 2022
- Recommandations et Conclusions du conseil de l'UE de juin 2022 sur l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale, durant la Présidence française de l'Union européenne pour lesquelles le MEN (DGESCO), MSJVA (DJPEVA) et le MEAE ont été fortement impliquées.
 - > La DGESCO fait partie du groupe de travail *learning for sustainability* mis en place par la commission européenne pour soutenir cette recommandation.

Au niveau français :

- Spécifique à l'ECSI :
 - > Reconnaissance de l'ECSI par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021
 - > Dans l'enseignement agricole : La mission de coopération européenne et internationale de l'enseignement agricole français, dont l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) fait partie intégrante, a été inscrite dans le code rural par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et son importance a été réaffirmée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.
-
- Spécifique à l'Éducation au développement durable :
 - > Inscription dans **le code de l'Éducation** depuis 2013 (L.121-8), avec un renforcement par la **loi climat et résilience (article 5 et 6)** du 22 août 2021

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile